

# Exécution budgétaire, comptabilité publique et loi de règlement dans le cadre des budgets-programmes

## F06

## OBJECTIFS

Amener les participants à :

- Approfondir les concepts et les principes de gestion budgétaire programmatique.
- Maîtriser les outils et les principes du budget de programme.
- Maîtriser les principes, méthodes et outils de la comptabilité sur la base des « droits constatés ».
- Maîtriser l'élaboration des projets des lois de règlement.
- Comprendre et approfondir la démarche d'un contrôle efficace de l'exécution du budget.

## THÈMES ET MODULES PÉDAGOGIQUES

### 1<sup>er</sup> Module

#### LE CADRE CONCEPTUEL DE LA GESTION DU BUDGET – PROGRAMME

- Les programmes et leurs objectifs.
- Les documents de performance : contenu et procédure de préparation.
- La démarche opérationnelle de la performance (contrôle de gestion, la contractualisation, le dialogue de gestion).
- L'audit de performance et l'évaluation ex post.

### 2<sup>e</sup> Module

#### L'EXÉCUTION DU BUDGET – PROGRAMME

- Les acteurs de l'exécution budgétaire et leurs responsabilités.
- Les principes et règles de l'exécution budgétaire.
- Les règles de gestion des AE et CP.
- Les procédures et étapes de l'exécution budgétaire.
- La gestion des dépenses particulières : marchés publics, frais de personnel, etc.
- La gestion de la trésorerie et la régulation de la dépense.

### 3<sup>e</sup> Module

#### LA NOUVELLE COMPTABILITÉ PUBLIQUE

- Les principes et règles de la nouvelle comptabilité publique.
- Les méthodes et outils de comptabilisation des opérations.
- Les états financiers.
- Le Tableau des Opérations Financières de l'État.
- La certification des comptes publics.

### 4<sup>e</sup> Module

#### LES CONTRÔLES ADMINISTRATIFS

- L'évolution du contrôle financier.
- L'évolution de l'organisation et de la fonction comptable.
- Le contrôle de la gestion.
- L'audit de performance.
- L'évaluation des actions publiques.
- Études de cas.

### 5<sup>e</sup> Module

#### LOI DE RÈGLEMENT

- Les documents annexés au projet de loi de règlement.
- Le rapport de performance.
- Le processus d'élaboration du projet de loi de règlement.
- L'avis de conformité et la certification des comptes.
- Le rôle de la Cour des Comptes dans le processus d'élaboration du projet de loi de règlement.
- Études de cas.

## MÉTHODOLOGIE

La formation combinera différentes formules didactiques, dont présentations suivies des questions et réponses, exercices et études de cas.



**Lieu**  
Paris



**Durée**  
2 semaines



**Dates**  
du 18/06/2018  
au 29/06/2018



**Prix**

<b>Option 1</b>	<b>Option 2</b>
4 500 €	5 480 €

### Pour qui ?

Les cadres des ministères des finances et du budget, les directeurs et les responsables administratifs et financiers des ministères et établissements publics, les inspecteurs des finances, les contrôleurs financiers et les contrôleurs budgétaires, les comptables du trésor et des établissements publics...

### Concernant les coûts :

- **L'option 1** comprend les frais pédagogiques et les frais annexes, la fourniture d'un kit pédagogique incluant un ordinateur portable et une tablette numérique, la pause-café, la participation aux frais de déjeuner, les activités culturelles et touristiques, les déplacements en région parisienne et les services organisation et logistique de l'équipe CIFOPE.
- **L'option 2** comprend, en plus de tous les éléments de l'option 1, l'hébergement et le petit déjeuner pendant toute la durée de la formation (7, 14 ou 21 nuits maximum).